

Communiqué de presse du CTIP

La solidité du modèle de gestion paritaire confirmée par les résultats 2024

1^{er} juillet 2025

Dans un contexte d'instabilité économique et politique, les institutions de prévoyance restent fidèles à leur mission en proposant une protection sociale complémentaire durable et de qualité aux branches, aux entreprises et aux 14 millions de salariés qu'elles protègent. Leurs choix de gestion responsable au cours de l'exercice 2024, sous l'impulsion des partenaires sociaux, renforcent et pérennisent leur modèle de gestion.

Un pilotage paritaire engagé au service des acteurs économiques

En 2024, les institutions de prévoyance ont géré 13,9 milliards d'euros de prestations en santé, prévoyance et retraite supplémentaire, au bénéfice de 14 millions de salariés couverts dans 2 millions d'entreprises. En réaffirmant leur choix d'un modèle redistributif exigeant et d'une gestion responsable, les partenaires sociaux gouvernant les IP ont maintenu à la fois un très haut niveau de redistribution en santé (87%) et un niveau de solvabilité élevé, à 293 %, grâce à un résultat de 735,1 millions d'euros.

Les placements financiers des institutions de prévoyance ont atteint 69,8 milliards d'euros l'an dernier, dont 30,6 milliards sont consacrés directement au financement de l'économie : actions, obligations, prêts au secteur privé, immobilier, etc. Ces placements financiers sont gérés à 83 % selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (grille ESG), conformément aux valeurs des partenaires sociaux et en conformité avec les engagements désormais prévus par l'accord national interprofessionnel du 18 février 2025.

Enfin, fidèles à leur mission de soutien des salariés et des entreprises, les IP ont renforcé les moyens consacrés à leur action sociale, en allouant 158 millions euros d'aides en 2024, soit + 17 % par rapport à 2023.

Une priorité donnée aux équilibres des contrats collectifs santé, dans un contexte de déficits persistants

En 2024, les institutions de prévoyance se sont concentrées sur le redressement de leurs contrats collectifs santé. Les cotisations ont augmenté de 4,1 %, à 7,8 milliards d'euros et les prestations de 1,3 %, à 6,8 milliards d'euros. Grâce aux efforts de rationalisation, le ratio combiné s'améliore et passe de 103,8 % à 101,1 %, permettant une réduction du déficit technique de l'activité santé qui s'établit à -102,2 millions d'euros en 2024, contre -244,2 millions en 2023.

Les dépenses de santé restent à un niveau historiquement élevé (+ 24% depuis 2020) et s'inscrivent dans une dynamique d'augmentation structurelle, portée par le poids croissant des dépenses des

Direction : relations institutionnelles et communication

personnes en ALD, le vieillissement démographique, les revalorisations tarifaires des soignants et les innovations médicales.

Arrêts de travail : des prestations stabilisées mais toujours à un niveau élevé

Après deux années d'efforts significatifs consentis par les entreprises et les salariés, les cotisations incapacité-invalidité se stabilisent à 5,2 milliards d'euros en 2024, enregistrant une légère hausse de 0,4 % par rapport à 2023.

Cette faible évolution de l'activité incapacité-invalidité est également permise par l'environnement de taux élevés qui allège la charge des provisions techniques pour la seconde année consécutive. Cette stabilisation permet aux institutions de prévoyance de maintenir un résultat positif avec un ratio combiné équilibré à 89,7 %. Cet effet taux compense ainsi dans la durée les années déficitaires et la décennie de taux bas des années ante Covid. Toutefois, les prestations en incapacité-invalidité restent à un niveau très élevé, à 4 milliards d'euros, un niveau équivalent à 2023.

Dans un contexte de dérive continue des arrêts de travail, cette relative stabilité des prestations est menacée par la baisse récente du plafond des indemnités journalières versées par la Sécurité sociale, en vigueur depuis le 1er avril 2025. Celle-ci aura un impact, estimé à + 300 millions d'euros en année pleine, sur les prestations versées par les institutions de prévoyance.

Les groupes paritaires de protection sociale poursuivent leur croissance

Le chiffre d'affaires des activités combinées des groupes paritaires de protection sociale en assurance de personnes a augmenté de 10 % pour s'établir à 37,4 milliards d'euros. Cette progression est portée par la retraite supplémentaire (+18,7%), la santé (+5,1%), la prévoyance (+2,2%) et les autres activités d'assurance (+24,9%). Leur solvabilité s'élevait à 241 % en 2024.

À propos du CTIP

Acteur de la protection sociale de demain, le CTIP porte la voix des partenaires sociaux et de l'ensemble des institutions de prévoyance auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Il valorise auprès d'eux la singularité de ces organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire ainsi que leur rôle auprès des entreprises du fait de leur spécialisation dans le contrat collectif. Les institutions de prévoyance couvrent en effet 14 millions de salariés à travers plus de 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance, soit plus d'un salarié français sur deux. Le CTIP défend les intérêts de ses 41 adhérents et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective et à mettre en exergue les avantages de la gestion paritaire pour la mise en œuvre de garanties protégeant les salariés des risques de la vie.

Contact presse : Miriana Clerc / Tel : 06 74 19 20 50 / Courriel : clerc@ctip.asso.fr / <https://www.ctip.asso.fr/>

Direction : relations institutionnelles et communication



L'activité des IP et de leurs groupes paritaires en 2024

Conférence de presse du 1^{er} juillet 2025

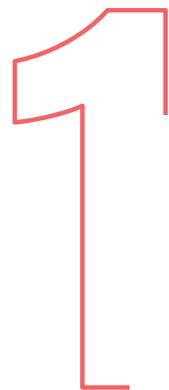


Ensemble,
dans l'intérêt **du collectif**



CENTRE TECHNIQUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Acteur de la protection sociale
de demain



Efficacité du modèle porté par les IP





Des acteurs

au service du monde économique

- 14 millions de personnes couvertes par les IP en 2024, en prévoyance et en santé, dont 7,7 millions de salariés et leur famille en santé, à travers plus de 2 millions d'entreprises.
- Un modèle de gestion paritaire s'appuyant sur le dialogue social et la responsabilité des partenaires sociaux, privilégiant le long terme dans l'intérêt des acteurs économiques (entreprises et salariés)
- Le contrat collectif piloté par les partenaires sociaux fait preuve d'efficience économique et sociale, et affiche, en santé, le taux de redistribution le plus élevé et les frais de gestion les plus bas du marché (DREES)



Action sociale en progression



22 % destinés à l'aide au logement et adaptation des habitats pour les personnes handicapées



4 % destinés aux secours et aides d'urgence, frais d'obsèques



5 % destinés à la prise en charge d'aides à la formation professionnelle, bourses d'étude, centres de formation

158 M€

au titre de l'action sociale

+17 %

Par rapport à 2023



27 % pour la prise en charge de cotisations santé



22 % pour le financement d'organismes de prévention, frais médicaux, bilans, examens de santé et aides aux associations



14 % d'aides aux vacances aux salariés les plus précaires



6 % destinés à l'écoute et l'accueil, conseil, guides, sites internet



Des résultats solides pour soutenir la solvabilité

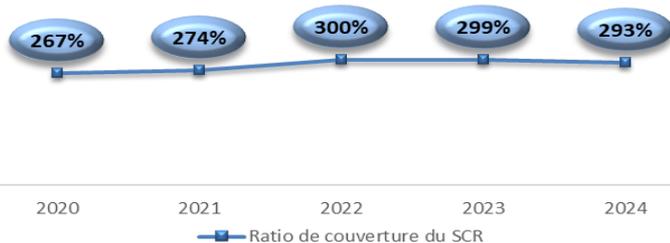
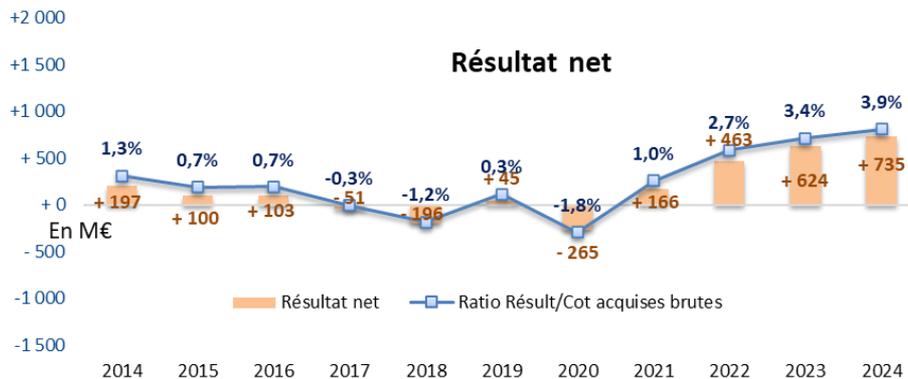
735 M€

Le résultat des IP représente **3,9 %** des cotisations acquises brutes y-c acceptations



Un dividende social différé

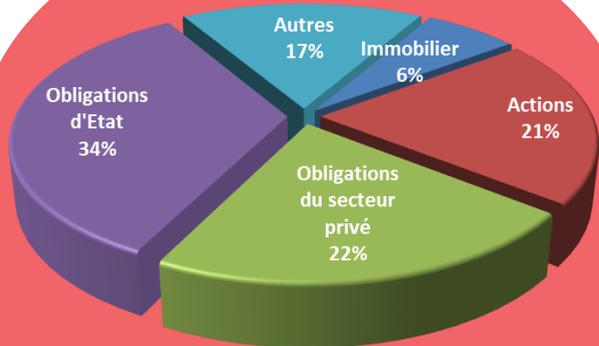
Un pilotage des équilibres dans la durée



293 %

Ratio moyen de solvabilité des IP en 2024

Au service du financement de l'économie



En 2024, 30,6 Mds € sont consacrés au financement direct de l'économie

Placements en valeur de marché

69,8 Mds €

67,2 Mds € en 2023

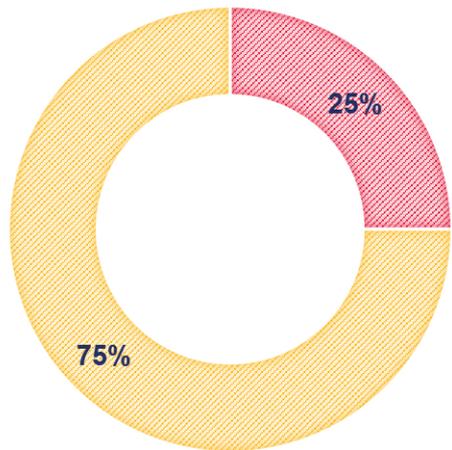
Ces placements représentent les engagements techniques des IP envers les salariés couverts, qui s'élèvent à 60,6 Mds € à fin 2024.

Une gestion financière durable

83 % des actifs des IP sont gérés à l'aide d'une grille ESG.

7 % des actifs sont labélisés ISR et les trois quarts des groupes disposent de fonds labélisés.

IP ayant des fonds labélisés



■ Non
■ Oui



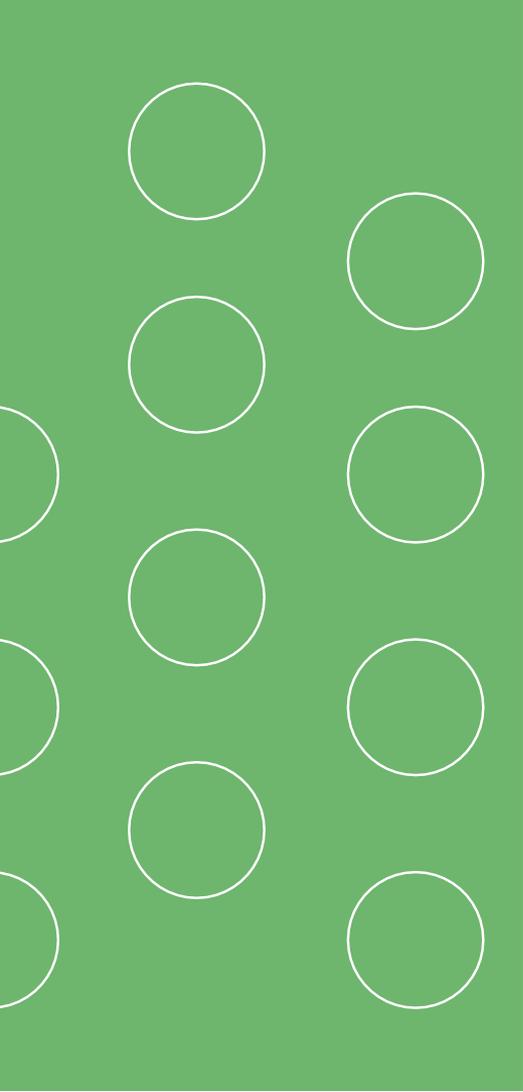
- Parmi les IP utilisant un ou plusieurs fonds labélisés, le label ISR est le plus fréquent. Ce label représente en moyenne 7 % des actifs des IP.



- Quelques IP disposent d'un ou plusieurs fonds labélisés Greenfin représentant en moyenne 1 % des actifs.



- 12 % des IP ont répondu avoir un ou plusieurs fonds labélisés Finansol qui représentent en moyenne 0,1 % des actifs.



2

Données sociales des IP

2024

● Les chiffres clés

Données sociales



16,7 Mds €

Cotisations en 2024

+2,3 %

13,9 Mds €

Prestations en 2024

-0,7 %



293 %

Ratio solvabilité



16,2 Mds €

Fonds propres en 2024

735,1 M€

Résultat en 2024





La complémentaire Santé



Santé

Un résultat technique qui s'améliore mais qui reste négatif, malgré des cotisations qui progressent de 4,1 %.

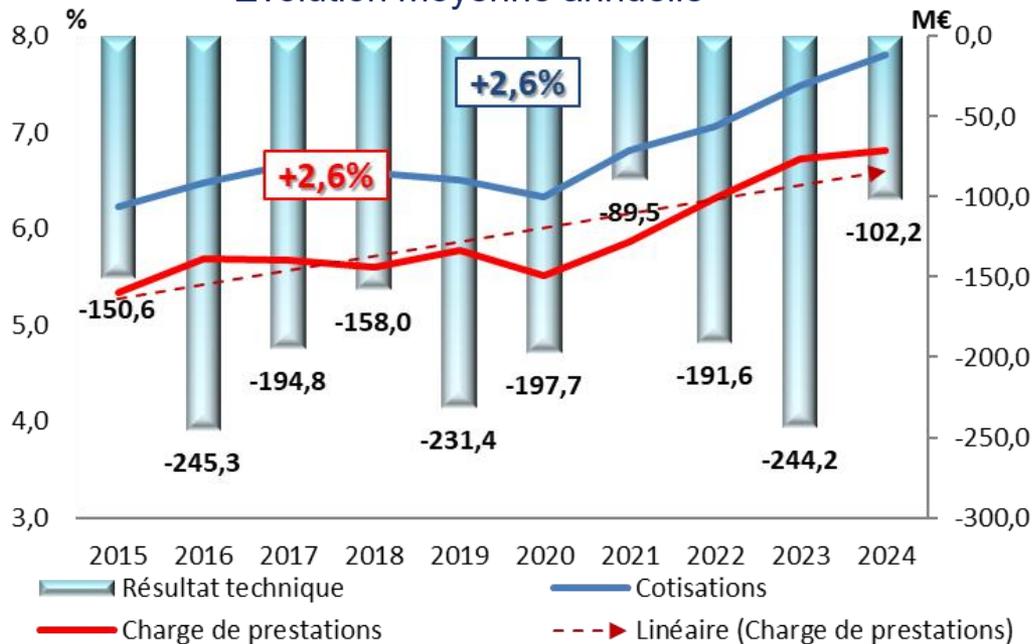
Cotisations (Mds €)

7,5 en 2023 $\xrightarrow{+4,1\%}$ 7,8 en 2024

Prestations (Mds €)

6,7 en 2023 $\xrightarrow{+1,3\%}$ 6,8 en 2024

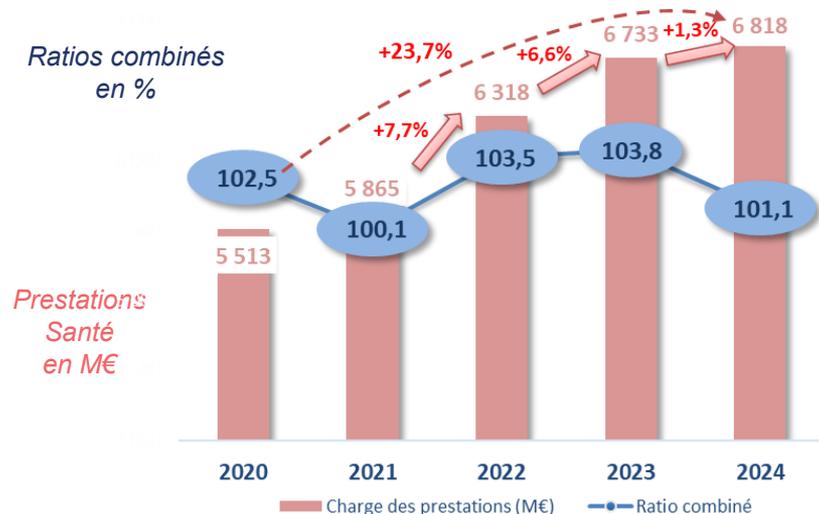
Évolution moyenne annuelle



Santé - Les dépenses

Les dépenses de santé restent à un niveau toujours aussi élevé et s'inscrivent dans une dynamique d'augmentation structurelle, portée par les mesures de revalorisations des soignants, le poids croissant des personnes en ALD et l'avancée en âge de la population active

Évolution des dépenses de santé depuis 2020



Principales augmentations en 2024

Soins dentaires

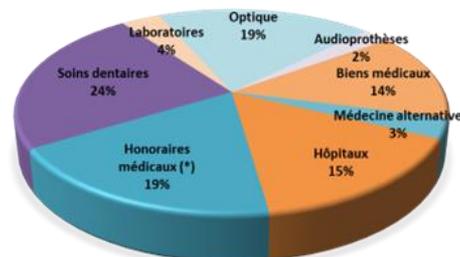
Evolution

Honoraires médicaux (*)

7,2%

6,2%

(*) médecins, sages-femmes et auxiliaires médicaux



Répartition des dépenses de santé des IP en 2024

(*) médecins, sages-femmes et auxiliaires médicaux

● Santé – Le 100 % Santé

Les dépenses du 100% santé représentent un tiers des prestations versées par les IP

2,2 Mds €



486,4 M € + 14,4 %

Sur le panier 100 % Santé sans reste à charge

1,7 Md € - 0,2 %

Sur les paniers « maîtrisés » et « libres »

de dépenses au titre des 3 paniers 100 % Santé en 2024

Coût pour les IP en 2024
et % d'évolution :

Variation 2024/2023 :



880,7 M€

- 0,5 %



162,0 M€

+ 7,4 %



1 157,8 M€

+ 4,7 %

Essentiellement porté par
l'évolution du **panier 100 %
Santé sans reste à charge** qui
a presque triplé son montant
par rapport à 2023



Les garanties de Prévoyance



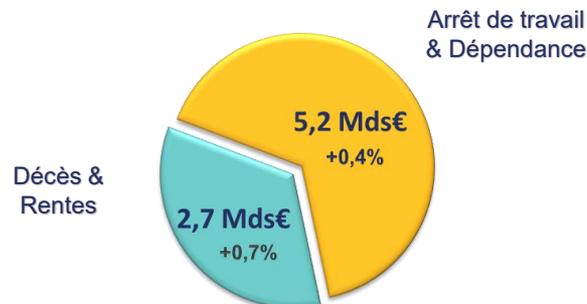
● Prévoyance

Des résultats stables en 2024 sous l'effet de taux d'intérêt toujours élevés. L'évolution des cotisations est marquée par la priorité donnée aux équilibres techniques.

Cotisations (Mds €)



Détaillé



Prestations (Mds €)



Détaillé



Prévoyance Incapacité-invalidité

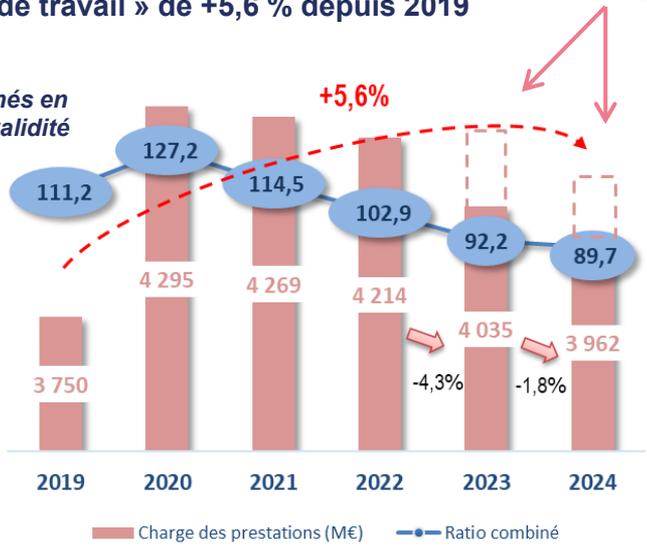
Une stabilisation des arrêts de travail à des niveaux élevés, et des effets favorables liés à la hausse des taux.

Évolution de la charge des prestations
« Arrêt de travail » de +5,6 % depuis 2019

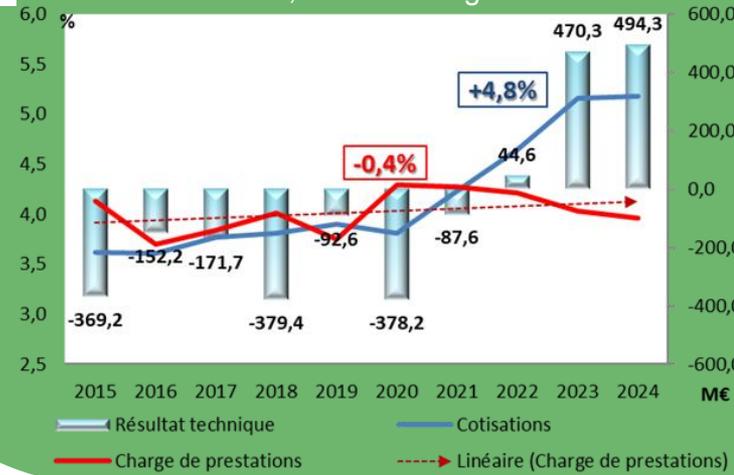
Effet taux
conjoncturel

Ratios combinés en
incapacité-invalidité
(en %)

Prestations
en M€



Un pilotage pluriannuel des garanties qui vise un équilibre sur le long terme, alternant déficits et excédents, fruit du dialogue social.





Retraite supplémentaire



Retraite supplémentaire



8 FRPS/IRPS
créés depuis
2021 au sein des
GPS

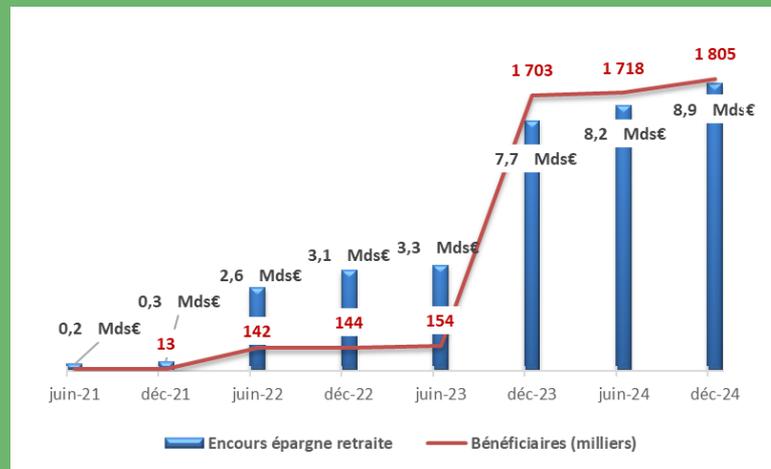
+2,9%
Évolution des
cotisations en 2024

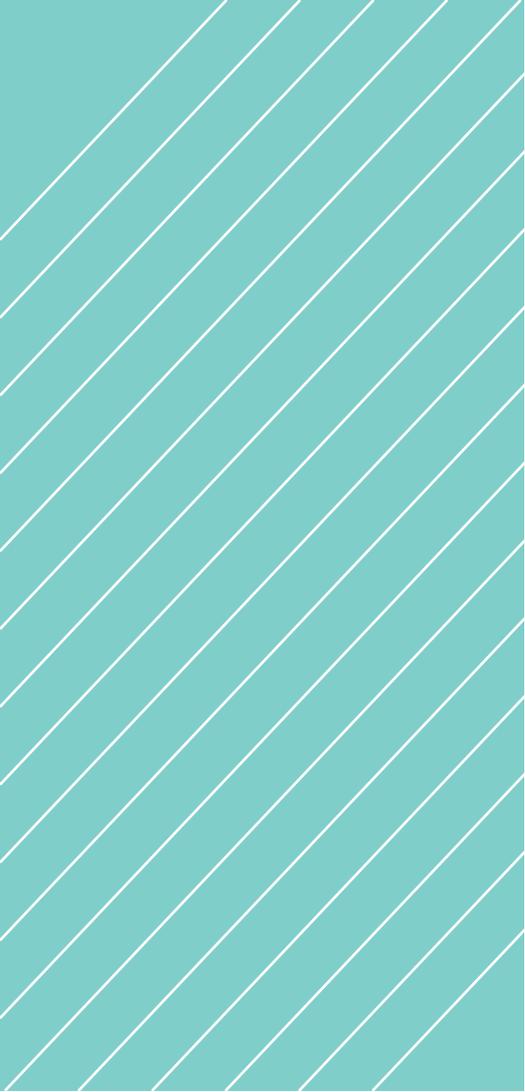
19,3 Mds €

Encours de l'épargne retraite
supplémentaire des IP à fin 2024

La progression du PER Obligatoire

8,9 Mds € d'encours investis sur les Plans d'épargne retraite (PER) détenus par les IP avec 1,8 millions de bénéficiaires à fin 2024.





3

Les données combinées des groupes paritaires



Données combinées

des groupes

241 %

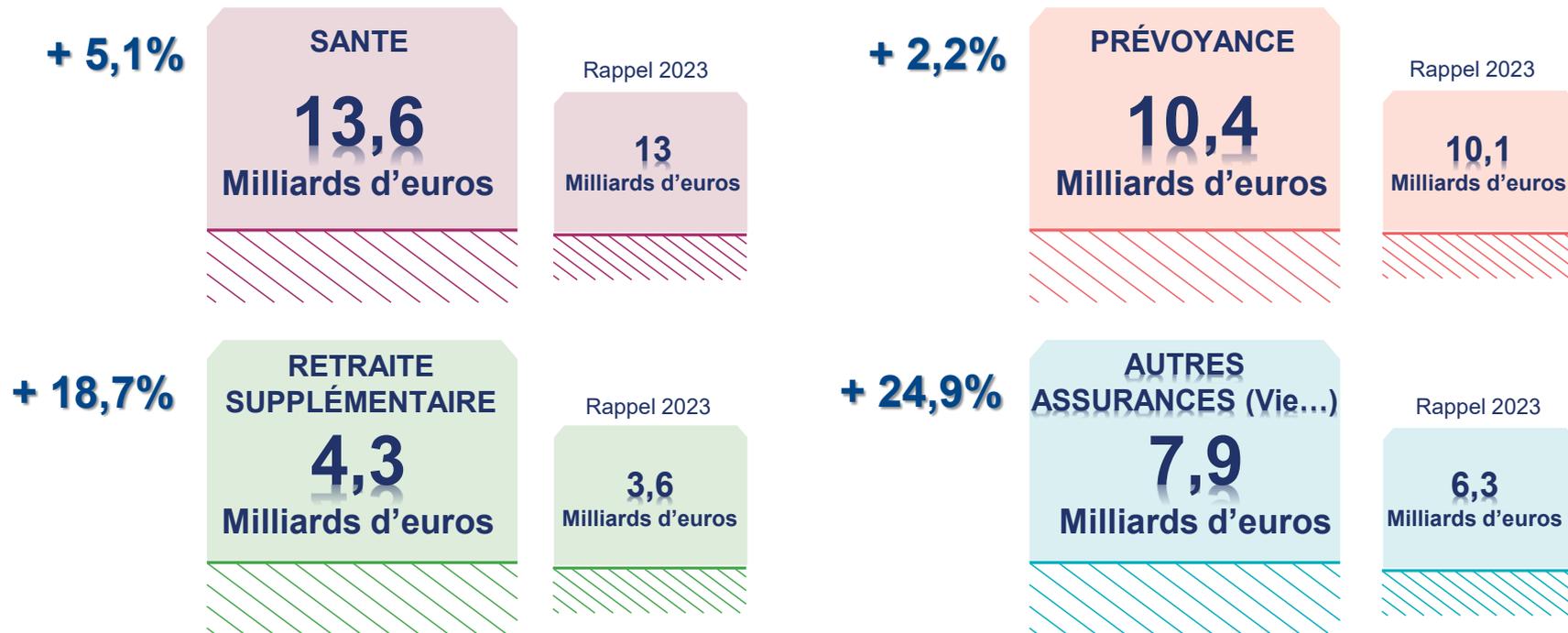
Couverture moyenne de la
marge de solvabilité des
groupes



Les données consolidées incluent les opérations affaires directes et les acceptations corrigées des retraitements de consolidation.

Données combinées

Les groupes combinés réalisent un chiffre d'affaires de 37,4 milliards d'euros ⁽¹⁾



(1) 36,2 Mds€ réalisés sur les activités d'assurance détaillées ci-dessus et 1,2 Mds€ sur d'autres activités (gestion d'actifs, épargne salariale, etc.)

Données combinées

La solvabilité des groupes

La moyenne des ratios combinés des groupes passe de 260 % à 241 %

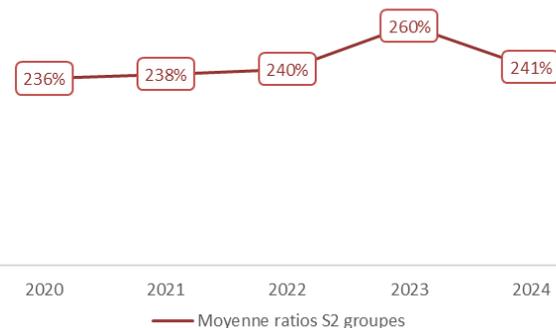
En moyenne, les fonds propres S2 atteignent **2,7 Mds €** pour une exigence de marge moyenne de **1,2 Md €**.

En pondérant ainsi, le ratio S2 moyen serait de **218 %**.

241 %

Ratio moyen S2 des groupes

Ratio de couverture du SCR des groupes



Données combinées

Autres données combinées clés

	2023	2024
Placements (valeur de réalisation)	210 Mds €	228 Mds €
Fonds propres combinés	26 Mds €	28 Mds €
Provisions techniques brutes	195 Mds €	210 Mds €
Résultats des Groupes	863 M€	841 M€